

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE 123INFORMATIQUE

Définition :

Est désigné par « le signataire », « le client », le bénéficiaire des prestations de 123informatique.

Est désigné par « Formateur », « Intervenant » la personne chargée de la formation au domicile du particulier.

Frais d'inscription à 123informatique :

Le signataire souhaitant recourir aux services de 123informatique doit préalablement verser un droit d'inscription de 30 euros avant le début de l'intervention pour bénéficier des prestations 123informatique. Cette inscription est valable à vie pour toutes les personnes faisant partie du même foyer que le souscripteur. Toutefois, l'inscription sera remboursée si 123informatique n'a pu lui proposer un formateur correspondant aux engagements de 123informatique et qu'aucun cours n'a effectivement eu lieu.

En revanche, l'inscription sera définitivement acquise à 123informatique en totalité, quel que soit le nombre d'heures effectuées par le ou les intervenant(s), si un formateur a été mis à disposition et que signataire décide d'annuler les cours prévus, d'abandonner sa formation ou pour toute autre raison.

Utilisation des Bons de cours et pack sérénité :

Le signataire doit obligatoirement remettre au formateur le bon de cours daté et signé en fin de cours. Par la suite, lorsque le signataire ne dispose plus de coupons, il lui suffit d'en faire établir des nouveaux par 123informatique.

Les coupons sont valables pour une durée d'un an à partir de leur émission. Passée cette date, le signataire disposera encore de 2 semaines pour les échanger contre des coupons valables : chaque coupon arrivé à échéance est échangé par un demi-coupon d'une période de validité de 12 mois.

Les coupons non utilisés peuvent être repris et remboursés. La différence entre ce que le signataire a payé et les bons utilisés sera remboursée dans les deux mois suivants la demande. En cas de perte des coupons, le signataire devra faire état de cette perte par courrier à l'attention de 123informatique et accompagner sa demande d'un paiement de 2 € par bon afin de compenser les frais de réédition des coupons perdus et les frais d'envoi.

Obligations du signataire

Le signataire s'engage à respecter les horaires fixés avec 123informatique et l'intervenant.

Toute annulation d'une séance de cours doit être signalée au moins 48h à l'avance à 123informatique et à l'intervenant concerné. En cas d'annulation non notifiée d'une formation et, par conséquent, au déplacement inutile d'un intervenant, la formation serait considérée comme donnée par l'intervenant à concurrence d'un cours (de la durée prévue à l'origine, soit une heure ou une heure et demie). En cas de retard, le cours sera réputé avoir débuté à l'heure prévue.

Les supports de formation offerts par 123informatique lors de la formation sont la propriété intellectuelle de 123informatique. Le signataire et le bénéficiaire de la prestation, s'ils sont différents, s'engagent à ne pas copier ou diffuser par quelque moyen que ce soit ces supports. Dans le cas contraire ils s'exposent à devoir verser 15 000€ de dommages et intérêts à la société 123informatique.

Interruption de la formation :

A tout moment le signataire et 123informatique peuvent mettre fin à la formation prévue sur simple courrier. Le signataire s'engage alors à ne pas poursuivre sa collaboration avec un intervenant proposé par 123informatique. 123informatique s'engage à réaliser les tâches administratives liées à l'emploi de l'intervenant proposé par 123informatique dans le cadre de son mandat.

Dans le cas d'une interruption de la formation initialement prévue, les coupons non utilisés peuvent être repris et remboursés. La différence entre ce que le signataire a payé et les bons utilisés sera remboursée dans les deux mois suivants la demande.

Responsabilité de 123informatique :

Dans le cadre des prestations de services effectives, le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique ; la responsabilité de 123informatique ne peut donc être engagée de ce chef ni directement ni indirectement. Par ailleurs, nous rappelons qu'il est indispensable de sauvegarder régulièrement les données importantes sur d'autres supports, et recommandons de le faire avant chaque prestation. En cas de perte des données lors de la prestation, le client ne peut en aucun cas réclamer des dommages et intérêts relatifs à une quelconque valeur des données enregistrées sur les disques.

Le client reconnaît, sur les logiciels installés avec son accord, avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du logiciel prévues dans la licence. Le client respectera, et s'engage à faire respecter les droits d'auteurs reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Information des clients en matière fiscale :

Au titre de l'emploi d'un salarié à domicile, le client bénéficie d'une réduction d'impôts de 50% sur le coût de l'emploi du salarié (article 199 sexdecies du Code Général des Impôts). Cette réduction d'impôts sera calculée sur la base des sommes engagées sur l'année précédant l'établissement de la déclaration. La base de prestation assistance informatique et Internet bénéficiant de cette réduction d'impôt est de 1000 €. Au-delà de ce montant, les sommes engagées ne bénéficieront pas de cette réduction. Le client doit, pour pouvoir bénéficier de cette réduction, être imposable sur son revenu ou remplir les conditions nécessaires à l'obtention d'un crédit d'impôt.

Avant la fin du mois de mars suivant la formation/ l'intervention, 123informatique vous fera parvenir une attestation fiscale justifiant de cette déductibilité. Après avoir renseigné les champs concernés dans la déclaration, le signataire joindra ladite attestation fiscale à sa déclaration d'impôts.

Informations personnelles :

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de 123informatique, 61 rue de baignolet, 75020 Paris.